

A. VANESTE
30, Rue Nationale, LILLE

ORFÈVRES
ARGENT 1^{er} TITRE
MONTRES FINES

PARIS-Philippe et C^o de COÛTE
17, rue de la Harpe
1^{re} Marque Française

Journal de Roubaix

A. VANESTE
30, Rue Nationale, LILLE

Cher le plus simple
BUREAU DE FRANÇAIS
JOYAUX
pour
CORDELLES DE MARIAGE

Quarante-neuvième année. — N° 67,

Directeur-proprétaire : **ALFRED REBOUX**

LUNDI 7 MARS 1904

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix, Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes	Trois mois..... 5 francs
Les autres Départements et l'étranger le port en sus	Un an..... 18 —

Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix.....	50 centimes
A Tourcoing.....	50 centimes
A Valenciennes.....	50 centimes
A Lille.....	50 centimes
A Paris et à Bruxelles.....	1 franc

En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des garçons et dans les principales librairies.

L'AFFAIRE DREYFUS. -- L'arrêt de la Cour de Cassation

CHRONIQUE

LE CARILLONNEUR

Du haut de son clocher, le guetteur surveillait la ville.

Il la voyait, lointaine et plate, étendue à ses pieds. La rivière coulant entre ses berges, n'était pour lui qu'un filet d'eau tout transparent; les arbres se tassaient sur le sol; les toits bleus s'élevaient au-dessus des murs blancs; et les passants glissaient, petites taches, sur le sol uni des ruelles.

Pour rompre la monotonie de cet exil, il avait chaque jour, la visite de sa fille qui lui apportait son repas.

Parfois encore, un voyageur faisait l'ascension du clocher. Alors, il se plaisait à lui montrer le pays, ses bois, ses routes.

Or, un soir, comme il allait se mettre au lit ayant, ainsi que de coutume, inspecté une dernière fois l'horizon, il vit au loin briller une lumière. L'horloge avait depuis longtemps sonné minuit. Qui donc, à pareille heure, ne dormait pas !

Il attendit, pensant que la lumière allait s'éteindre. Mais la lumière se mit à courir, laissant derrière elle une trace brillante, et, tout à coup, des flammes, de longues flammes, s'élevèrent, toutes droites dans le ciel paisible, à peine fléchies par le vent.

— Hé ! dit le vieux, mais c'est le feu !

Un cri s'éleva dans sa gorge. La maison qui brûlait, c'était la maison de sa fille !

Plus prompt encore que son regard, sa pensée devina tout ce qui allait se passer entre ces murs.

Il cria : « Au feu ! Au feu ! »

Sa voix se perdit dans le vent.

— Mes petits... mes petits vont brûler !

Les flammes grandissaient. Les mains devant les yeux, il reculait, ne voulant pas voir, quand soudain, ses épaules heurtèrent quelque chose. D'instinct, il étendit les bras, et ses doigts touchèrent les cloches. Alors, ce fut comme un éclair. Il se ressaisit :

— Les cloches !... C'est le salut !... C'est l'alarme possible... c'est l'éveil de la ville, c'est le secours certain... Le tocsin !

Titubant, ses genoux s'abîmaient aux poutres, à travers, dans la nuit, il allait vers les cordes... Presque dément, il palpitait, à voix haute, tournant la tête à chaque pas pour guetter les progrès de l'incendie, battant le vide de ses mains ouvertes. Il pleurait.

Un soupir élargit sa poitrine. Ses doigts avaient rencontré la corde.

De ses mains tremblantes, dressé de toute sa hauteur, les bras levés, il la saisit et, de toutes ses forces, les mâchoires serrées, calant l'un de ses pieds au mur, et l'autre au bord du trou béant au-dessus de qui pendait le bourdon, il tira. Mais ses mains sur la corde trop lisse, glissèrent.

Les muscles tendus, il serra plus fort. Il tomba sur les genoux, et la cloche ne bougea pas.

Il tira... tira... Peine inutile ! De ses poings, il cogna le bronze, et ses poings se mirent vainement à saigner.

Il s'arrêta, n'en pouvant plus.

— Qu'est-ce que je vais voir, mon Dieu ! Qu'est-ce que je vais voir !

Avec le souffle revenu, un restant d'énergie l'envahit encore :

— Puisque je suis trop faible pour tirer à corde si courte, d'en bas, de la sacristie, où les gamins carillonnent les mariages et les baptêmes, peut-être...

Il traversa la plate-forme, ses jambes le supportant à peine. Par deux fois, il buta, et se releva, tout meurtri. Mais, quand il eut ouvert la porte qui donne sur l'escalier de la tour, le vertige le prit et, la face en avant, il roula sur les marches.

Le sang coulait sur ses bras, sur ses mains, sur sa poitrine figure toute baignée de larmes. A demi aveuglé, il se hissa comprenant qu'il serait mort avant d'arriver en bas.

A plat ventre, à présent, il se traînait, regardant l'abri de ses cloches, implorant.

Au loin, cela flambait toujours... Alors, comme s'il était subitement devenu fou, râlant de souffrance, couché tout de son long sur le ventre, la tête penchée au bord du trou noir, avec au-dessus de lui, l'ombre des cloches silencieuses, il se mit lentement à haler sur la corde.

... Or, soudain, dans la nuit, un long coup de tocsin gémit, puis un autre, et la ville s'emplit d'un appel lugubre... Des gens s'éveillaient... des fenêtres s'ouvrirent... on courut vers le lieu du sinistre.

On enfoua les portes; dans la fumée, on saisit les dormeurs à demi étouffés. La maison au toit de chaume acheva de se consumer. Mais ses habitants étaient saufs.

Alors, le danger de mort écarté, sentant près d'elle son mari, ses enfants, la fille du carillonneur songeant au vieux qui, du haut, avait donné l'alarme et devait avoir passé par de si terribles angoisses, courut vers le clocher.

Des gens la suivaient. En route l'un dit :

— Avez-vous remarqué comme les cloches ont sonné drôlement !

— Oui, cinq, six fois, pas plus, par à-coups, puis, plus rien...

— Ah ! fit un autre, le grand-père n'a plus les bras solides !

Une commère essouffée murmura :

— Ce n'est même pas prudent de le laisser à haut. Bientôt il ne pourra plus sonner du tout.

On était arrivé au pied de la tour. Tout en gravissant les marches dénivelées de l'escalier tournant, la fille appelait :

— Papa ! C'est nous ! Nous sommes là, tous !

La petite troupe, ne recevant pas de réponse,

montait toujours. La porte d'en haut atteinte, sur la plate-forme, la fille appelait :

— Papa ! C'est nous !... Ou est-tu !

Dans le clocher, elle cria :

— Papa ! Réponds !

Toujours rien. La peur s'empara d'elle.

— Oh ! mon Dieu ! est-ce qu'il lui serait arrivé quelque chose !

Un des assistants gratta une allumette. On fouilla en vain les moindres recoins.

Mais tout à coup, s'étant penché au-dessus du trou rond qui, du plancher, donnait jour, il recula, avec un cri d'horreur.

Au bout de la corde tendue, un corps se balançait doucement, tout en bas, dans le vide.

L'homme se découvrit et se signa. Et, tandis que l'on emportait la fille hurlante, à demi folle, celui qui, tout à l'heure, pendant la route, avait trouvé que le tocsin tintait d'une étrange manière, comprit pourquoi la cloche avait vibré cinq ou six fois, pas plus.

Ne pouvant pas sonner, le vieux carillonneur s'était attaché à la corde, puis, s'était laissé choir. Son corps, se débattant, avait fait tressaillir le bronze.

MAURICE LEVEL.

INFORMATIONS

Le Président de la République au concours général agricole

Paris, 5 mars. — M. Loubet, président de la République, a visité ce matin le concours agricole. Le président, qui était accompagné du général Dubois et de M. Combarieu, secrétaire général de la présidence, et du commandant Huguet, a été reçu à son arrivée à la Galerie des Machines, par MM. Doumergue, ministre des Colonies, de Lapeyrolle, commissaire général, Tallavignes et Breberet, commissaires adjoints du concours, et par MM. Méline, Viger et Gamot, anciens ministres de l'Agriculture.

M. Monget, ministre de l'Agriculture, toujours souffrant, était fait représenter par M. Bisy, directeur de son cabinet.

M. Loubet a parcouru successivement toutes les parties du concours, s'arrêtant de temps à autre pour féliciter les exposants. Il est retourné à 11 heures et demie.

Le président a offert, à midi, à l'Élysée, un déjeuner aux membres du jury et aux lauréats du concours de 1904.

L'affaire Humbert

Paris, 5 mars. — La sous-commission d'enquête Humbert, continuant le dépouillement des dossiers, a constaté à différentes reprises que les Humbert avaient cherché à se procurer des titres de rente, de façon à pouvoir représenter la soi-disant fortune des Crawford. La commission a fait de nouvelles découvertes relatives au rôle de Gustave Humbert qui, décidément, était au courant de toute l'affaire et s'en occupait activement.

Les incidents de Dijon

Dijon, 5 mars. — Le juge d'instruction vient de décider de poursuivre devant le tribunal correctionnel MM. René Coudron et Adrien Mallard, membres du cercle catholique de Saint-Vincent de Paul, pour s'être livrés le 24 février à des manifestations contre l'évêque de Dijon, Mgr Le Normez, alors que ce dernier faisait un sermon dans la cathédrale Saint-Benoît. Ils sont cités pour l'audience de samedi 12 mars.

M. le curé de Notre-Dame de Dijon a rapporté à M. le chancelier de l'évêché les cinq mille francs à lui confiés par M. Loubet, pour être distribués aux pauvres de la ville, au cas où « une petite main légère » serait apportée de l'accusation grotesque et odieuse répandue contre Sa Grandeur.

La France et l'Angleterre

Le groupe commercial de la Chambre des Communes a offert, hier soir, un banquet de 300 couverts en l'honneur de M. d'Estournelles de Constant à qui des présidents d'agences ont été faits. Toaste au roi, à la reine, à M. Loubet, à la France avec le souhait : « Que Dieu la bénisse et la rende prospère », formulé par Sir Howard Vincent.

Le soulèvement des Albanais

Belgrade, 5 mars. — Le soulèvement albanais a gagné Dibra, siège des tribus arnautes les plus sauvages, entre Eskub et Monastir, et très à l'Ouest.

Un nouveau mullah en révolte

Aden, 5 mars. — Un nouveau mullah de la tribu de Yagaden vient de lever l'étendard de la révolte dans le Qaeb-Shebyil.

Dans la Nigeria méridionale

Mouvement antieuropéen et antichrétien

Londres, 5 mars. — Un pasteur qui revient d'Assaba, donne des détails sur la révolte des indigènes du arrière-pays. Il a fallu armer en hâte tous les blancs, y compris les prêtres catholiques.

Le témoin oculaire dit que le soulèvement est très grave; il est à la fois antieuropéen et antichrétien. Il est très distinct de s'emparer de ceux qui le dirigent. Leur capture serait, pourtant, le seul moyen d'empêcher la révolte de se renouveler.

ACTUALITÉ



— Mais, dites donc, elle laisse, la rente... Qui, mais grâce à la politique du Bloc, voyez comme montent les impôts !

tienne la juridiction correctionnelle pour les délits de chasse et de pêche; que la convention internationale du 19 mars 1903 pour la protection des oiseaux soit appliquée, dans toute sa rigueur.

Enfin, la Société s'inspirant du 9e Congrès international d'hygiène, tenu à Bruxelles en septembre 1903 et des usages particuliers de Paris, de Bordeaux et de Lyon, émet le vœu que les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur mettent à l'étude un règlement général du commerce des laitues destinées à la consommation ménagère, tendant à fixer par région, et, si c'est possible par race, des échantillons types de teneurs en principes utiles afin de faciliter la tâche des experts qui soit accordé aux intéressés toute facilité pour établir l'analyse contradictoire.

La séance est levée à 5 heures et demie.

L'AFFAIRE DREYFUS A LA COUR DE CASSATION

Troisième audience

La plaidoirie de M^e Mornard

Paris, 5 mars. — A midi dix, M^e Mornard, défenseur de Dreyfus, prend la parole. Il rend hommage au rapporteur et au ministère public qui ont, dit-il, mis si vivement en lumière les agissements de certains officiers d'état-major dans cette douloureuse affaire. Il plaide brièvement, ajoute-t-il, et dit que les aveux prêtés à Dreyfus n'existent pas et que ceux d'Estherazy démontrent que le bordereau n'est pas de Dreyfus.

M^e Mornard estime que la demande en révision est recevable.

Il fait l'historique de l'affaire. C'est volontairement, dit-il, que l'on a omis de prononcer le nom d'Estherazy quand on a fait allusion aux déclarations diplomatiques favorables à Dreyfus.

C'est en montrant Estherazy comme l'instrument irresponsable du traître Dreyfus qu'on a pu obtenir la condamnation une seconde fois.

Un incident Labori

M^e Mornard parle ensuite de la « nature loyale et droite de son client », de ses souffrances et, dit-il, Me Labori pourrait parler de certaines scènes de larmes qui se produisent un jour dans les couloirs du conseil de guerre à Rennes.

A ce moment, Me Labori se lève et quitte soudainement la salle d'audience.

Me Mornard poursuit :

Comment cette accusation avec ses différentes bases, se trouve-t-elle ruinée aujourd'hui ?

C'est à l'argumentation tendante à démontrer que Dreyfus seul pouvait livrer des documents à Estherazy, elle s'appuyait sur la lettre Alexandrine « envoi de l'organisation des chemins de fer » datée à l'emcre rouge avril 1894, et écrite 28 mars 1895, 3 h. soir.

A sa transformation en une pièce de charge ce qui était une pièce à innocence. En effet, en mars 1895, E. n'a pas encore l'organisation des chemins de fer : donc Dreyfus ne lui a pas livré. Il était ainsi démontré que Dreyfus ne pouvait pas livrer, et les témoins militaires n'auraient pas eu, en 1893, à venir déclarer que Dreyfus s'occupait spécialement des chemins de fer.

D'autre part, il ressort de la pièce même mars 1895, à y a au ministère un officier qui traitait, si l'on omet ce que le ministère que venait les documents.

Quant à moi, je ne crois pas que les documents venaient du ministère. Ils étaient sans valeur et Estherazy a pu se les procurer au dehors.

Sur ce point encore — Dreyfus a-t-il pu livrer des documents ? — le général Mercier a invoqué la pièce « Cu canaille de D... ». Mais il est établi que cette pièce n'est pas de Dreyfus.

Sur le second point, en ce que l'accusation cherchait à affaiblir l'autorité des déclarations diplomatiques avant les relations de Dreyfus avec les agents A et B, il existait au ministère de la guerre un procès-verbal du commandant de Fontenillat, daté du 6 novembre 1897; les agents A. et B. lui avaient donné leur parole d'honneur qu'ils n'avaient pas de relations avec Dreyfus. Ce procès-verbal n'a pas été produit à Rennes.

Et, au contraire, on a produit le témoignage de Cernuszki, dont la fausseté est aujourd'hui certaine.

Enfin les deux lettres de M. de Munster disent que l'agent A. (Soharwartzkoppen) a à la fois nié ses relations avec Dreyfus et avoué ses relations avec Estherazy.

L'audience est suspendue à une heure cinquante.

A la reprise de l'audience, Me Mornard discute la troisième base de l'accusation : aucune charge d'espionnage contre Estherazy.

Et il arrive à cette conclusion :

Qu'Estherazy a été comme complice au ministère un officier dont les faux ont été essayés de couvrir les actes, ou Estherazy seul a livré les documents qui étaient insignifiants.

Les choses ne se seraient-elles pas passées de la façon suivante? Le ministère faisait donner à A des documents sans importance par un agent qui fut brûlé en 1893. Alors on remplaça cet agent par un officier, Estherazy. Cela était grave.

Le chef d'état-major ne l'aurait pas fait. Mais Henry ? Pourquoi pas ? Et alors on comprend la note : « Doutes-prévue », où A... conçoit ses hésitations à cette époque même où Estherazy aurait offert ses services.

Cette observation est particulièrement remarquable.

Me Mornard, dans une brève péroraison, montre que l'honneur de l'armée n'est et n'a jamais été en-

gagé dans l'affaire, et le demande à la Cour d'ordonner l'enquête.

Après deux heures quarante-cinq, la Cour se retire pour délibérer.

L'ARRÊT

Après une délibération de une heure 10 minutes, la Cour de cassation rend l'arrêt suivant :

La Cour.

Vu la lettre du garde des sceaux en date du 25 septembre 1893, vu le réquisitoire du procureur général près la cour de cassation dénonçant à la cour la condamnation prononcée par le conseil de guerre de Rennes le 7 septembre 1893 contre Alfred Dreyfus, vu les pièces du procès, vu également les art. 442 à 446 du Code d'instruction criminelle, sur la recevabilité de la forme de la demande en révision.

Attendu que la Cour est saisie par son procureur général en vertu d'un ordre exprès du ministre de la justice, et après avoir pris l'avis de la commission instituée par l'article 444 du code d'instruction criminelle.

Que la demande rentre dans les cas prévus par le dernier paragraphe de l'article 443, qu'elle a été introduite dans les délais fixés par l'article 444, qu'enfin le jugement dont la révision est demandée a force de chose jugée;

Sur l'état de la procédure :

« Attendu que les pièces produites ne mettent pas la cour en mesure de statuer au fond et qu'il y a lieu de procéder à une instruction supplémentaire;

Par ces motifs,

Déclare la demande recevable en la forme, dit qu'il sera procédé par elle à une instruction supplémentaire.

Le public quitte lentement la Cour. Aucun incident.

L'INCIDENT LABORI

Après avoir quitté la Chambre criminelle, Me Labori, dans les couloirs, a expliqué ainsi sa manifestation à ceux de ses confrères qui, non présents à l'audience, m'interrogèrent.

Je n'ai pas voulu par ma présence confirmer l'éloge que M^e Mornard faisait du caractère et du cœur de mon ancien client.

Une lettre du colonel du Paty de Clam

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam a fait parvenir télégraphiquement au procureur général près la Cour de cassation la lettre suivante :

Versailles, 4 mars 1904.

Monsieur le Procureur général.

La réclamation prononcée par vous aujourd'hui au sujet de l'affaire Dreyfus, me paraît, en ce qui concerne les accusations calomnieuses portées contre moi et qui ont fait l'objet, en 1893, d'une instruction judiciaire longue et minutieuse.

Cette instruction judiciaire a établi l'innocence des accusés dont il s'agit et a été close par un arrêt passé en force de chose jugée.

Les hautes fonctions judiciaires dont vous êtes investi vous imposent le devoir de respecter cet arrêt de justice et de ne pas accepter avec légèreté des commérages méprisables.

Vous ne savez de l'affaire Dreyfus que ce qu'on vous en a laissé voir et vous ne pouvez pas juger avec équité ceux qui, dans cette affaire, ont sacrifié silencieusement leur carrière et leur repos pour éviter au pays les pires calamités.

Lieutenant-colonel DU PATY DE CLAM.

LA GUERRE russo-japonaise

L'amiral Makharof a été reçu avec enthousiasme à Kharbin, et doit arriver bientôt à Port-Arthur. Là comme à Vladivostok, la vie devient difficile à cause du renchérissement des denrées. On s'attend évidemment, à ce que la place soit isolée et assiégée. C'est ce que firent les Japonais en 1891. Mais ils trouveront devant eux une autre défense. Tous les journaux russes ont écrit et imprimé que Port-Arthur serait un autre Sébastopol. Il est probable que Port-Arthur sera plus et mieux encore.

On attribue au général Kouropatkine l'intention de s'opposer franchement, et tout de suite, la concentration en arrière. Le général Dragomirof serait du même avis. Dans leur plan, Port-Arthur renforcé jouerait un grand rôle.

Tout fait penser que les Japonais, en Corée, débarquent en ce moment à Tchinnampo au lieu de Tchennulpo.

Renseignements officiels

Le général Pilgus mande, le 4 mars, qu'à Port-Arthur et à Inkou tout est tranquille. Selon ses informations de témoins oculaires, ajoute-t-il, on a vu près de Chemulpo l'épave d'un croiseur japonais à trois cheminées qui fut coulé dernièrement.

Ce renseignement confirme celui que nous avons reproduit d'après le correspondant de la Daily Mail à Tch-Fou.

EN CORÉE

La marche des Russes

Saint-Petersbourg, 5 mars. — L'avant-garde du premier corps d'armée du général Linieritch, en marche dans le nord de la Corée, a occupé et fortifié les positions sur les routes à Ping-Yang et devant Gensan.

Cette avant-garde est composée de cosaques, qui vont recevoir de l'artillerie pour garder les routes. On attend des nouvelles complémentaires d'une rencontre qui a eu lieu avec les Japonais dans ces parages. Dans tous les cas, le nord de la Corée est fortifié et occupé par les troupes russes qui commencent une marche combinée sur Gensan-Séoul avant la fin de la semaine.

Tokio, 5 mars (source anglaise). — Une reconnaissance de cavaliers russes a été repoussée à Chot-San par les avant-postes japonais. Les Russes ont eu plusieurs tués et des blessés. Il n'y a eu aucune perte du côté des Japonais.

N.B. — D'après toutes les informations parvenues jusqu'ici, les avant-postes japonais n'avaient guère dépassé Ping-Yang. Or, Chot-San est situé à environ 300 kilomètres au Nord de cette dernière ville.

A PORT-ARTHUR

Les pertes des Russes

On mande Saint-Petersbourg, à l'Echo de Paris :

« Renseignements pris à l'état-major de la marine, voici la liste officielle des pertes russes depuis l'ouverture des hostilités :

Tués ou ayant succombé à leurs blessures : croiseur Askold, 4; Polada, 2; Bayan, 5; transport Angara, 2; Retzheim, 5; Pallada, 6; Carewitch, 1; Norik, 1; Varyag, 32. Total : 59 ».

AU JAPON

Tokio, 5 mars. — Les résultats des élections générales sont presque entièrement connus. Sont élus : 130 constitutionnels, 86 progressistes, 70 indépendants et 83 appartenant à d'autres groupes.

Le gouvernement estime qu'il a pour lui 180 voix.

Tokio, 5 mars. — La session de la Chambre sera ouverte le 18 mars et ne durera que dix jours.

Pendant cette session, les crédits pour la guerre seront demandés aux représentants.

Immédiatement après la clôture de la session, le mikado partira pour Kioto.

LA DÉSORGANISATION de la Marine

Les révélations faites par MM. Lockroy, Chaumet et Etienne à la Commission du Budget sur la situation désastreuse de notre marine ont causé par tout le pays une patriotique et profonde émotion.

Si ces critiques, dirigées contre l'administration de M. Pelletan, avaient été faites par des députés de l'opposition, certains auraient pu les considérer, au moins en partie, comme partiales et exagérées. Il n'y a, malheureusement, aucun doute à conserver, au moins à garder, puisque ce sont les propres amis politiques du ministre de la Marine qui ont cru devoir pousser le cri d'alarme qui a si douloureusement retenti dans nos cœurs.

Si nous en jugeons par l'attristant tableau qu'on nous a tracé de l'état pitoyable dans lequel se trouve notre défense navale et coloniale, le mal est bien grand, bien profond !

Des retards considérables ont été apportés dans la construction de bâtiments de guerre indispensables. Vingt-quatre torpilleurs devaient être mis en chantier en 1903; les marchés n'ont été passés qu'à la mi-février 1904.

Fait plus extraordinaire encore. M. Pelletan, de son propre chef, n'a-t-il pas arrêté la construction de onze sous-marins qui constitueraient à l'heure actuelle, à la France, un avantage considérable sur les autres nations.

La plupart des commandes faites sous le précédent ministère, ont été purement et simplement annulées. Des travaux de réparations urgentes étaient nécessaires sur certains croiseurs : on a négligé de les entreprendre. Par exemple, les trois dynamos du Kléber ont été détériorées il y a un an. M. Pelletan a envoyé, depuis trois semaines seulement, l'ordre de les remplacer, immobilisant ainsi l'une de nos meilleures unités.

De nombreux navires ont été, sans aucune raison, déarmés et réduits à l'inaction tels le Vengeur, le Suchet, le Surcouf, le Lalande, le Cosmao.

Les points d'appui de notre flotte sont, pour la plupart, totalement dépourvus de l'outillage nécessaire et des approvisionnements indispensables. Bizerte, par exemple, qui a pour la France une si grande importance stratégique ne possède pas de bassin de radoub et d'atelier de réparations. De sorte, qu'en cas de guerre, l'utilité de ce port diminuerait pour nous dans de notables proportions.

Le Parlement avait voté en 1902 des crédits s'élevant à soixante-deux millions pour exécuter à bref délai des travaux de défense navale à Fort-France, à la Martinique, à Dakar, à Diago-Suarez, à Saigon, dans le golfe du Tonkin, à Nouméa et à l'île de la Réunion.

Ici encore, le ministre de la Marine a montré d'être incurie incusable. Les travaux, loin d'être avancés, ne sont pas partout commencés. D'après M. Etienne notre magnifique colonie d'Indo-Chine serait, en particulier, sinon à la merci d'un coup de surprise, du moins incapable de résister à une attaque sérieuse.

Les escadres ont vu leurs effectifs réduits dans d'effrayantes proportions. Les réserves n'existent plus, et aujourd'hui qu'on a besoin d'hommes pour l'Extrême-Orient on est obligé de désarmer des navires en activité pour arriver à former des équipages suffisants.

Nos forces navales qui, sous les précédents ministères de M. Pelletan étaient groupées en des faisceaux compacts, sont maintenant dispersées et quasi-réduites à l'impissance.

Ajoutons que, depuis deux ans, nous sommes sans chef d'état-major et que le Conseil supérieur de la Marine n'a jamais été réuni par M. Pelletan. Quant au Conseil des travaux, il n'existe même plus. « C'est-à-dire, a conclu M. Lockroy, qu'à la veille d'événements graves, nous n'avons pas de plan de campagne préparé ».

Que répondra M. Pelletan aux faits précis qui lui sont reprochés ? Personne n'en sait rien encore, l'intéressé n'ayant pas jugé bon de faire connaître son appréciation sur les accusations lancées contre lui par ses amis.

En tous cas, si nous nous en rapportons au récent interview de M. Combes publié par le Figaro, le président du Conseil a la ferme intention de se solidariser, quoiqu'il arrive, avec son collaborateur de la rue Royale.

M. Combes n'a-t-il pas déclaré que, M. Pelletan lui donnait satisfaction pour la politique générale, et la lutte contre les congrégations, il n'avait pas de raison pour se priver de son concours et qu'en ce qui concerne l'administration de la Marine, il entendait le couvrir entièrement.

Conclusion : M. Pelletan ne s'en ira que si M. Combes quitte le pouvoir.

Les radicaux auront-ils le patriotisme, la sagesse et le courage d'accomplir le devoir qui leur est tracé par la gravité des circonstances ? Sauront-ils, étouffant leurs rancunes et faisant abstraction de leur haine anti-cléricale, donner congé au ministère ?

Hélas, le passé ne nous permet pas d'espérer un tel changement ! MM. Lockroy, Chaumet et Etienne connaissent depuis longtemps la situation déplorable dans laquelle se trouvait la Marine. Ils savaient, mieux que personne, combien la présence de M. Pelletan au gouvernement était dangereuse et néfaste pour les intérêts de la France. Et cependant n'ont-ils pas toujours soutenu le ministre de leurs votes et de leur influence ?

A. R. F.

LE CONGRÈS DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Paris, 5 mars. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la Société des Agriculteurs de France a émis le vœu que le projet Clémentel sur les sociétés coopératives ne soit pas adopté par le Parlement.

Les vœux suivants sont ensuite adoptés : Qu'une commission soit nommée pour continuer et achever l'étude de la question des usines hydrauliques sur les cours d'eau non navigables ni flottables; que le Sénat rejette l'article 19 de la loi Cruppi, sur l'extension de la compétence des juges de paix et main-